

Internat : chaque interne doit être muni d'un minimum d'affaires indispensables à la vie en collectivité :

- Affaires de toilette et d'hygiène, vêtements de rechange, chaussons
- Draps, couette ou couverture, oreiller, alèse obligatoire (90*200)
- Un cadenas pour sécuriser l'armoire